



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2024 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement d'une maison à 2 mètres de la ligne latérale de droite au lieu du 3 mètres requis par le règlement de zonage. La propriété visée par la demande est le 651, rue Rouleau, lot 5 120 733.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel (urbanisme@saint-barthelemy.ca) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le jeudi 30 mai 2024.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 14^e jour du mois de mai 2024.

Sébastien Demers
Directeur général et greffier-trésorier